



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Conseil-Superieur-de-la-Fonction-346>

Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFPE) du 11 septembre 2012

- CSFP-CCFP - CSFPE (Conseil supérieur de la fonction publique d'État) -



Date de mise en ligne : mardi 18 septembre 2012

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Ordre du jour : Projet de décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique - Projet de décret portant abrogation du décret n°2010-1402 du 12 novembre 2010 relatif à la situation de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat - Dispositions de nature générale - Commission de classement des fonctionnaires de La Poste : Rapport d'activité 2011

Le CSFPE du 11 septembre 2012 était présidé par Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique a dans son discours introductif.

La ministre a rappelé son attachement au dialogue social, au statut général de la fonction publique et au principe d'unicité des 3 versants de la Fonction publique. Elle a annoncé que, dans les mois à venir, un certain nombre de textes sortirait et a rappelé son engagement à s'investir personnellement sur les dossiers.

L'UNSA Fonction publique s'est dit sensible aux propos de la Ministre, a pris acte de ses annonces et a rappelé son attachement au statut général et au principe d'unicité des 3 versants de la Fonction Publique.

Elle a demandé la mise en place d'une vraie politique de ressources humaines qui fait vraiment défaut dans la Fonction Publique de l'Etat.

L'UNSA Fonction Publique trouve nécessaire de toiletter les textes relatifs aux Conseil Commun de la Fonction Publique et du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat, notamment leurs règlements intérieurs (délais...).

La ministre a donné son accord pour revoir les règlements intérieurs de ces instances, s'engageant sur un vrai travail de fond qui pourrait commencer très rapidement.

A l'ordre du jour :

- Un projet de décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Celui-ci abroge et remplace le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, ce dernier n'étant plus en cohérence avec les lois, les procédures et les outils. Il rappelle le champ d'application, les principes fondamentaux (le cadre budgétaire et comptable, les ordonnateurs et les comptables.....) l'organisation de la gestion budgétaire et comptable, l'exécution des opérations budgétaires, comptables et de trésorerie, les comptabilités de l'Etat.....

L'UNSA s'est abstenue lors du vote (voir en documentation liée la déclaration UNSA Fonction publique faite sur ce sujet).

- Un projet de décret portant abrogation du décret n°2010-1402 du 12 novembre 2010 relatif à la situation de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.

Ce dispositif législatif, introduit par la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique (que l'Unsa Fonction Publique avait vivement critiqué à l'époque), permettait à l'administration de mettre l'agent en disponibilité d'office, sans rémunération, si l'agent refusait 3 propositions de postes, voire à le « licencier » ou le mettre à la retraite d'office.

Le projet de décret proposé met fin à cette possibilité. Toutes les organisations syndicales, sauf la CGC, ont voté POUR l'abrogation du décret du 12 novembre 2010.

- Le rapport d'activité 2011 de la Commission de classement des fonctionnaires de La poste a ensuite été présenté pour information.